



MARCHÉS PUBLICS DURABLES | UN DÉFI ET UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ENTREPRISE

L'importance croissante des marchés publics durables

Les pouvoirs adjudicateurs, du niveau local jusqu'au niveau européen, développent depuis des années une politique de durabilité. Cette politique se traduit de plus en plus par des clauses spécifiques dans les marchés publics. 2014 a été marquée par une accélération d'une mise en œuvre active de la durabilité dans ceux-ci.

En Belgique, les marchés publics représentent environ 15% du PIB. Les pouvoirs adjudicateurs ne jouent dès lors pas uniquement un rôle d'exemple mais impriment leur réelle volonté d'intégrer cette durabilité à notre tissu économique.

L'apport de clauses de durabilité dans les cahiers des charges introduit donc un défi spécifique pour les entreprises, mais offre également des opportunités.

Seules les entreprises qui s'y préparent et qui sont en mesure de répondre aux exigences de ces clauses de durabilité peuvent soumissionner avec succès pour l'obtention de ces marchés publics.

Il existe plusieurs niveaux d'autorités (local, régional, fédéral, européen...) et la réglementation est vaste et complexe. Si vous n'êtes pas encore familiarisé avec des concepts tels que cahiers des charges type, critères GPP, life cycle cost ou économie circulaire, nous vous invitons à poursuivre la lecture. Nous souhaitons, à travers cet article, vous apporter quelques notions de base utiles.

Quand un marché public est-il durable?

Un marché public est "durable" dès que des critères **économiques, sociaux et écologiques** sont mis en avant à **toutes les phases du processus d'achat**:

- ☐ **Critères économiques** : il est tenu compte non seulement du coût de revient d'un produit, d'un service ou d'un travail, mais aussi d'éléments tels que coût global sur l'ensemble du cycle de vie (life cycle cost). Ceci sous-entend une analyse préalable des besoins plus approfondie, une connaissance du marché, un dialogue avec les fournisseurs dans le but d'arriver à une politique d'achat réfléchie.
- ☐ **Critères sociaux** : promouvoir le recrutement social, le commerce équitable (ex. Fairtrade), de bonnes conditions de travail (respect des conventions de l'OIT), ...

- ☐ **Critères écologiques** : protection de l'environnement en évitant ou en limitant le gaspillage, en veillant à ne pas épuiser les ressources naturelles, etc., ...

Efficiences économique, politique sociale et économique sont les piliers du développement durable. Il s'agit donc de marchés publics visant à favoriser le développement de produits et services écologiques, sociaux et éthiques et qui, pour ce faire, posent des exigences explicites dans leurs cahiers des charges aux fournisseurs qui souhaitent remporter le marché.

Durabilité à tous les niveaux

Chaque niveau d'autorité dispose de sa réglementation en matière de marchés publics durables. Voici un aperçu:

Au niveau européen

- ☐ La commission européenne a ordonné le développement de critères européens communs pour l'intégration dans les procédures des Etats membres. Ceci a donné naissance aux critères **Green Public Procurement (GPP)** et **Sustainable Public Procurement (SPP)** qui sont actuellement basés sur une politique volontariste, non-contraignante. Des critères GPP ont été développés pour toute une série de catégories de produits prioritaires parmi lesquelles la construction, le transport, l'isolation thermique, ... Tous les groupes avec les critères GPP qui leur sont associés peuvent être consultés [ici](#).
- ☐ Bien que ces critères GPP soient des instruments non-contraignants, ils jouent un rôle important en Europe dans **l'encouragement de l'éco-innovation** et la demande de biens et services plus durables. Ils permettent en outre l'introduction de critères similaires et compatibles dans les différents Etats membres.

Au niveau fédéral

- ☐ Dans leur [plan d'action pour des achats durables 2009-2011](#), les autorités fédérales visaient 50 % d'achats durables à l'horizon 2011. Pour aider les acheteurs publics à intégrer des critères durables dans leurs cahiers des charges, un **guide des achats durables** a été mis au point. Ce guide énumère les **critères de durabilité pour quelque 70 produits et services**.
- ☐ La [circulaire du 16 mai 2014](#) portant sur « L'intégration du développement durable, y compris clauses et mesures sociales en faveur des petites et moyennes entreprises, dans le cadre des marchés publics lancés par les pouvoirs adjudicateurs fédéraux » contient des **directives** claires à ce propos.
- ☐ Quant à [l'Arrêté Royal du 13 juillet 2014](#) « portant sur les exigences en matière d'**efficacité énergétique** dans le cadre de certains marchés publics concernant l'acquisition de produits, services et bâtiments », il reprend des normes relatives à l'efficacité énergétique.

Au niveau régional: Wallonie et Flandre

Wallonie

- La Région wallonne a exprimé sa volonté de renforcer le caractère durable de ses achats publics dans sa [déclaration de politique régionale](#) de 2009 et dans son [Plan Marshall 2.Vert](#). Par sa [Circulaire du 28 novembre 2013](#) relative à la mise en place d'une politique d'achat durable pour les pouvoirs adjudicateurs régionaux wallons, elle a mis en place un ensemble de mesures, directives et outils devant faciliter le passage à une politique d'achat durable.

Flandre

- Le gouvernement flamand a approuvé le 21 décembre 2012 le plan d'action flamand pour des marchés publics durables 2012-2014. Ce plan reprend toutes les mesures à l'agenda pour la période 2012-2014 afin d'atteindre l'objectif de 100% de marchés publics durables d'ici à 2020. Les plans d'action suivants couvriront les périodes 2015-2018 et 2018-2020.
- Il existe un **guichet central pour les marchés publics durables**. Toutes les entités du gouvernement flamand peuvent s'adresser à ce guichet central pour toute question concernant les achats durables.
- Les fonctionnaires flamands peuvent intégrer à leurs marchés publics des **critères de durabilité développés** en collaboration avec les autorités fédérales pour une **dizaine de catégories de produits**.
- Ils peuvent se référer à un **fil conducteur** pour reprendre des **critères sociaux** dans leurs marchés publics.

Au niveau local: villes et communes

Les villes et les communes aussi se soucient de la dimension durable de leurs marchés publics, bien que de manière encore assez fragmentée. Depuis plusieurs années déjà, de nombreuses communes ont pris l'initiative en la matière – dans une mesure limitée cependant – par exemple en n'autorisant plus que l'usage de papier recyclé et de produits de nettoyage écologiques, en achetant des produits du commerce équitable, etc.

De plus en plus de villes et de communes lancent même des plans d'action et reprennent systématiquement des critères durables dans leurs marchés publics.

En 2008 par exemple, la Ville de Gand a initié le plan d'action « Gent 2020 », en faveur du développement de la durabilité. L'ancrage des principes de durabilité dans la politique d'achat de la Ville constitue l'un des piliers de ce plan.

Conclusions

Etant donné le rôle d'exemple qu'ils ont à jouer et en tant qu'acteurs majeurs dans l'économie, les pouvoirs adjudicateurs se sont résolument engagés sur la voie de l'intégration de critères de durabilité économique, sociale, éthique et écologique dans leurs marchés publics. A tous les niveaux, les autorités élaborent à cet égard directives

et plans d'action, le plus souvent sur une base essentiellement volontariste toutefois. Les entreprises qui y prêtent attention et qui sont capables de s'adapter rapidement à cette évolution y trouveront certainement un vaste marché à exploiter.